RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit TECHPRO CONTACT NEOPRENE
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs de contact.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Foussier
ZA du Monné
21 rue du Châtelet
72700 ALLONNES
FRANCE
Tel : +33 (0) 2 50 821 822

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2 - (H411)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : Hydrocarbons, C7-C8, cyclics, Acétone, Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane, Butanone

Mention d'avertissement
DANGER

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

Mentions de danger spécifiques de l'UE
EUH208 - Contient de la Colophane. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, un agent chimique sec ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.
P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

Informations supplémentaires
Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif

PBT & vPvB
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom chimique	EC No	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	927-033-1	--	>25 - <40	Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)		01-2119486992-20-xxxx
Acétone	200-662-2	67-64-1	20 -25	Eye Irrit. 2 (H319) (EUH066) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)		01-2119471330-49-XXXX

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	921-024-6	RR-100221-7	10 - <20	STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam Liq. 2 (H225)		01-2119475514-35-XXXX
Butanone	201-159-0	78-93-3	5 - <10	Eye Irrit. 2 (H319) (EUH066) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)		01-2119457290-43-XXXX
Colophane	232-475-7	8050-09-7	0.1 - <1	Skin Sens. 1 (H317)		01-2119480418-32-XXXX
n-Hexane	203-777-6	110-54-3	0.1 - <1	Skin Irrit. 2 (H315) Repr. 2 (H361f) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)	STOT RE 2 :: C>=5%	01-2119480412-44-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Nettoyer la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter

immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jets d'eau directs. PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Chlorure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Mettre en place une ventilation adaptée. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer le plus en aval possible du déversement ; utiliser du sable sec pour contenir la progression de la substance. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Protéger contre le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Adhésifs de contact.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics --	-	TWA: 400 ppm TWA: 1600 ppm TWA: 1000 mg/m³ STEL: 1500 mg/m³
Acétone 67-64-1	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m³	VLEP 8h: 500 ppm VLEP 8h: 1210 mg/m³ VLEP court terme: 1000 ppm VLEP court terme: 2420 mg/m³
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	-	VME=1000 mg/m³ VLE=1500 mg/m³
Butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³	VLEP 8h: 200 ppm VLEP 8h: 600 mg/m³ VLEP court terme: 300 ppm VLEP court terme: 900 mg/m³ Peau
Colophane 8050-09-7	-	VLEP 8h: 0.1 mg/m³
Magnésium (oxyde de) 1309-48-4	-	VLEP 8h: 10 mg/m³
n-Hexane 110-54-3	TWA: 20 ppm TWA: 72 mg/m³	VLEP 8h: 20 ppm VLEP 8h: 72 mg/m³ VLEP 8h: 1000 mg/m³ VLEP court terme: 1500 mg/m³ Carcinogen category 1A (vapors; these hydrocarbon fractions are classified unless they contain less than 0.1% by weight of benzene) Reproductive Toxin category 2

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics --	DNEL (Ind/Prof) 773 mg/Kg bw/day (dermal) 2035 mg/m³/8h (inhalation)	-
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	DNEL (Ind/Prof) 773 mg/Kg bw/day (dermal) 2035 mg/m³/8h (inhalation)	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Acétone (67-64-1)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Cutané(e)	186 mg/kg pc/jour	
À court terme Effets localisés sur la santé travailleur	Inhalation	2420 mg/m³	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur	Inhalation	1210 mg/m³	

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité

À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur DNEL	Inhalation	2035 mg/m³	
À long terme Effets systémiques sur la santé travailleur DNEL	Cutané(e)	773 mg/kg pc/jour	

Butanone (78-93-3)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1161 mg/kg pc/jour	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	600 mg/m³	

Colophane (8050-09-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2131 mg/kg pc/jour	

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Acétone (67-64-1)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	200 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	62 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	62 mg/kg pc/jour	

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	699 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	608 mg/m³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	699 mg/kg pc/jour	

Butanone (78-93-3)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs	Cutané(e)	412 mg/kg pc/jour	

À long terme Effets systémiques sur la santé			
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	106 mg/m³	
Consommateurs Effets localisés sur la santé Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	31 mg/kg pc/jour	

Colophane (8050-09-7)			
Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	1065 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	1065 mg/kg pc/jour	

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Acétone (67-64-1)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10.6 mg/l
Eau douce – intermittent	21 mg/l
Eau de mer	1.06 mg/l
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sédiments d'eau douce	30.4 mg/kg de masse sèche
Eau de mer	3.04 mg/kg de masse sèche
Terrestre	29.5 mg/kg de masse sèche

Butanone (78-93-3)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	55.8 mg/l
Eau de mer	55.8 mg/l
Sédiments d'eau douce	287.74 mg/l
Sédiments marins	287.7 mg/l
Terrestre	22.5 mg/l

Colophane (8050-09-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.002 mg/l
Eau de mer	0 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	1000 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.007 mg/l
Sédiments marins	0.001 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Protection des mains Porter des gants de protection. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de l'épaisseur ainsi que de la température.

Protection de la peau et du corps Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Vêtements de protection adaptés.

Protection respiratoire En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une

	protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Type de filtre recommandé :	Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Visqueux
Couleur	Aucune information disponible
Odeur	Solvant
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
pH	Aucune donnée disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point / intervalle d'ébullition	>= 56 °C	
Point d'éclair	>= -20 °C	CC (test en vase clos Closed Cup)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet pour les liquides .	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	13 %	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	1 %	
Pression de vapeur	< 110	kPa @ 50 °C
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité relative	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité	Immiscible à l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		
Viscosité cinématique	> 700 mm²/s	@ 40°C
Viscosité dynamique	1700 - 2300 mPa s	Spindle A3 @ 10 rpm @ 20 °C
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible	

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%)	20
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité	0.805 - 0.825 g/cm³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Protéger contre le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit .

Inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact oculaire Irritant pour les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Ingestion L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics --	>5840 mg/Kg (Rattus)	>2920 mg/kg (Rattus)	=23.3 mg/L 4h (vapour)
Acétone	=5800 mg/kg (Rattus)	>15800 mg/Kg (Rattus)	=79 mg/l(Rattus) 4 h

67-64-1			
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	LD50 >5840 mg/kg (Rattus)	LD50 >2800-3100 mg/kg (Rattus)	LD50 (4h) >25200 mg/m³
Butanone 78-93-3	=2483 mg/kg (Rattus)	= 5000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=11700 ppm (Rattus) 4 h
Colophane 8050-09-7	>2000 mg/Kg (Rattus)	> 2500 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=1.5 mg/L (Rattus) 4 h
n-Hexane 110-54-3	=25 g/kg (Rattus)	= 3000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	=48000 ppm (Rattus) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
n-Hexane 110-54-3	Repr. 2

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Hydrocarbons, C7-C8,	ErL50 (72h) =	LL50 (96h) = 3.6	-	EL50 (48h) = 3		

cyclics --	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata - OECD 201)	mg/l (Oncorhynchus mykiss -OECD 203)		mg/l (Daphnia magna - OECD 202)		
Acétone 67-64-1	-	LC50 96 h 4.74 - 6.33 mL/L (Oncorhynchus mykiss)	EC50 = 14500 mg/L 15 min	EC50 48 h 10294 - 17704 mg/L (Daphnia magna Static)		
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	EL50 (72h)= 26 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) OECD 201	LL50 (96h) =12 mg/L (Oncorhynchus mykiss) OECD 203	-	EL50 (48h) =3mg/L (Daphnia magna) OECD 202		
Butanone 78-93-3	EC50=1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 3130 - 3320mg/L (96h, Pimephales promelas)	EC50 = 3403 mg/L 30 min EC50 = 3426 mg/L 5 min	EC50 48 h > 308 mg/L (Daphnia magna)		
Colophane 8050-09-7	EC50: =400mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50 (96h) >10mg/L (Danio rerio)	EC50 = 31.5 mg/L 30 min	EC50 48 h >100 mg/L (Daphnia magna)		
n-Hexane 110-54-3	-	LC50: 2.1 - 2.98mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >1000mg/L (24h, Daphnia magna)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur les composants			
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (RR-100221-7)			
Méthode	**Durée d'exposition**	**Valeur**	**Résultats**
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	98%	Facilement biodégradable

Butanone (78-93-3)			
Méthode	**Durée d'exposition**	**Valeur**	**Résultats**
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D)	28 jours	biodégradation	98 % Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acétone 67-64-1	-0.24	0.69
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane RR-100221-7	4	-
Butanone 78-93-3	0.3	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB .

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acétone 67-64-1	La substance n'est pas PBT/vPvB
Butanone 78-93-3	La substance n'est pas PBT/vPvB
Colophane 8050-09-7	La substance n'est pas PBT/vPvB Des informations supplémentaires pertinentes sont nécessaires à l'évaluation PBT
n-Hexane 110-54-3	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Catalogue européen des déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire). Les informations spécifiées dans cette section peuvent par conséquent ne pas être en accord avec les mentions du document de déclaration dangereuse. Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU UN1133
14.2 Nom d'expédition ADHÉSIFS, Dangereux pour l'environnement
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
Étiquettes 3
14.4 Groupe d'emballage II

Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (D/E), Dangereux pour l'environnement
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	640C
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)
Quantité limitée (LQ)	5 L
Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler)	33

IMDG

14.1 Numéro ONU	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS (Hydrocarbons, C7-C8, cyclics), Polluant marin
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1133, ADHÉSIFS (Hydrocarbons, C7-C8, cyclics), 3, II, (-20°C c.c.), Polluant marin
14.5 Polluant marin	P.

Ce produit contient une substance chimique classée comme polluant marin par l'IMDG/OMI

14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Quantité limitée (LQ)	5 L
N° d'urgence	F-E, S-D
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Sans objet

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU	UN1133
14.2 Nom d'expédition	ADHÉSIFS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	UN1133, ADHÉSIFS, 3, II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	A3
Quantité limitée (LQ)	1 L
Code ERG	3L

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)
P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES
P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES
P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES
E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Polluants organiques persistants
Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Acétone 67-64-1	RG 84
Butanone 78-93-3	RG 84
Colophane 8050-09-7	RG 65,RG 66
n-Hexane 110-54-3	RG 59,RG 84 RG 84

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende
TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur plafond
*	Désignation « Peau »
SVHC	Substances très préoccupantes
PBT	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB	Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC	Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données
Aucune information disponible

Préparée par	Sécurité Produits et Affaires Réglementaires
Date de révision :	15-sept.-2020

Indication des modifications

Remarque sur la révision	Sans objet.
Conseil en matière de formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les opérateurs
Informations supplémentaires	Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité